

Le point de vue des cantons 2/2025 : En ligne de mire

---

## Programme d'allégement budgétaire 2027 : comment expliquer la résistance des cantons ?

**Selon la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons sont partenaires et s'entraident dans l'accomplissement de leurs tâches. Accomplir efficacement les tâches de l'État suppose une étroite collaboration. Or, ce principe est mis à mal par la décision unilatérale d'assainir les finances fédérales aux dépens des cantons. Une approche coordonnée, fondée sur le dialogue et sur la responsabilité mutuelle, s'impose, d'autant que la Confédération et les cantons ont prouvé que cela peut fonctionner à l'époque du programme d'allégement 2003. Les cantons sont prêts à assumer leurs responsabilités, mais ils attendent du Conseil fédéral qu'il renonce à des transferts de charges unilatéraux et distingue clairement le programme d'allégement 2027 du projet d'importance nationale « Désenchevêtrement 27 ».**

Le Conseil fédéral souhaite assainir ses finances en raison des déficits structurels qui s'annoncent et de la pression croissante exercée sur le frein à l'endettement. Il a mis en consultation un programme d'allégement décliné à travers 60 mesures représentant des économies de l'ordre de 3,6 milliards de francs. Les débats parlementaires devraient se dérouler à l'automne.

### **Transférer des charges n'est pas synonyme d'économies**

Une bonne partie des mesures proposées pourraient avoir des répercussions financières considérables sur les cantons. En économisant sur les tâches qu'elle finance conjointement avec les cantons, la Confédération ne fait que transférer les coûts au lieu de les réduire et de réaliser de réelles économies. Les cantons étant légalement tenus d'assurer un certain niveau de prestations, ils ne peuvent pas diminuer leurs charges dans le même ordre de grandeur. Et pourtant, on attend d'eux qu'ils compensent les déficits de financement. Les gouvernements cantonaux sont fermement opposés à ces transferts de charges, qui ne sont pas la solution pour faire des économies.

L'un des principaux postes du programme d'allégement illustre parfaitement la situation actuelle : le Conseil fédéral prévoit d'« économiser » près de 700 millions de francs dans le domaine de l'asile à compter de 2028 en réduisant les forfaits versés aux cantons ; concrètement, cela signifie que l'obligation de versement serait ramenée à quatre ans, alors qu'elle est aujourd'hui de sept ans pour les personnes admises à titre provisoire et de cinq pour les réfugiés reconnus. On ne peut décemment pas parler d'économies, car les personnes concernées restent dans le pays : il faut les héberger, les accompagner et les soutenir dans leurs efforts d'in-

tégration. Les dépenses ne disparaissent pas. Elles sont simplement déplacées. La Confédération se désengage ; les cantons, villes et communes devraient reprendre le flambeau, sans avoir leur mot à dire dans les décisions d'octroi de l'asile.

Le Conseil fédéral affirme qu'il suffirait que les cantons insèrent plus rapidement les personnes ayant fui leur pays sur le marché du travail. Cela est non seulement plus facile à dire qu'à faire, mais dénote une méconnaissance de la réalité. Nombre de personnes ayant fui leur pays n'ont quasiment, ou pas du tout, été scolarisées, ne justifient d'aucune formation professionnelle, ont peu d'expérience du monde du travail et ont parfois vécu des événements traumatisants. L'intégration mobilise du temps et des ressources : vouloir économiser dans ce domaine participe d'une approche court-termiste et ne fait que déplacer les problèmes.

### **Engager le dialogue pour parvenir à l'objectif visé**

Il est tout à fait possible de procéder différemment, comme nous l'avons vu par le passé. Au début des années 2000, le conseiller fédéral Kaspar Villiger a présenté une stratégie globale pour assainir les finances fédérales. Il y précisait que les cantons seraient touchés, mais que l'on renoncerait à un simple transfert de charges. La Confédération avait défini les mesures d'économie en collaborant avec les cantons<sup>1</sup>. Dans sa prise de position de 2003, la CdC avait alors estimé qu'elle pouvait soutenir l'orientation générale des mesures.

Cet exemple montre qu'une collaboration constructive peut aboutir à l'élaboration de mesures acceptables par les deux échelons de l'État. Dès l'automne 2024, les cantons ont déclaré, à diverses reprises, être prêts à discuter du programme d'allègement budgétaire 2027. Il est regrettable que le Conseil fédéral n'en ait pas tenu compte lorsqu'il a élaboré le projet mis en consultation, et ait choisi de faire cavalier seul.

### **« Désenchevêtrement 27 » : un projet commun de portée nationale à ne pas compromettre**

Une répartition claire de l'exécution des tâches et de leur financement est garante du bon fonctionnement de l'État fédéral. Plus les enchevêtrements sont nombreux, plus le risque d'inefficacité et de redondances est élevé. C'est la raison pour laquelle la Confédération et les cantons ont décidé en juin 2024 de réexaminer, dans le cadre du projet « Désenchevêtrement 27 », la répartition des tâches dans 21 domaines, pour un volume financier estimé à 30 milliards de francs. Des propositions concrètes de désenchevêtrement devront être sur la table d'ici 2027 afin d'améliorer la marge de manœuvre politique et financière des deux échelons. Tout report de tâches devra respecter la neutralité budgétaire pour éviter qu'un échelon ne se défasse sur l'autre. Une fois la répartition des tâches clarifiée, chaque échelon décidera où il souhaite réaliser des économies, sans que cela ne mette l'autre sous pression.

Il est dès lors difficile de comprendre pourquoi le Conseil fédéral propose d'économiser dans des domaines relevant du projet « Désenchevêtrement 27 ». Ce faisant, il entend imposer unilatéralement des coupes bud-

---

<sup>1</sup> [Message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération](#)

gétaires dans des domaines financés conjointement par la Confédération et les cantons. Avec à la clé un report de charges sur les cantons et une défiance quant à l'équité du désenchevêtrement des tâches. La recherche de solutions acceptables n'en est que plus compliquée, car la neutralité budgétaire de la mise en œuvre est une condition *sine qua non* du désenchevêtrement, sans laquelle le projet ne pourra être mené à bien.

### **L'état de santé des finances cantonales : une image contrastée**

L'idée selon laquelle les cantons, contrairement à la Confédération, se porteraient bien sur le plan financier et devraient donc assumer certaines charges de la Confédération n'est pas défendable. Les écarts entre cantons se creusent, de récentes études en fournissent la preuve<sup>2</sup> : alors que certains affichent des excédents, d'autres – de plus en plus nombreux – sont déficitaires. Ils se voient donc contraints de prévoir eux aussi des mesures d'économie, de fixer des priorités pour leurs investissements et de reporter de multiples projets. Il ressort des projections à long terme des finances publiques que les coûts ne cesseront d'augmenter dans des domaines qui relèvent de la compétence des cantons (formation et santé, par exemple) en raison de l'évolution démographique<sup>3</sup>.

Autre raison pour laquelle il est discutable de prétendre que les budgets cantonaux se portent mieux : la discipline budgétaire est avant tout le résultat d'une discipline du côté des dépenses, d'une affectation efficace des ressources et d'une politique fiscale responsable. Demander aux cantons de mettre encore plus la main à la poche, alors qu'ils maîtrisent leurs budgets, reviendrait à envoyer un signal pour le moins malencontreux et *in fine* à discréditer la probité budgétaire. Cela se traduirait non seulement par des effets incitatifs discutables d'un point de vue économique et politique, mais également par une remise en question du principe fédéral selon lequel chaque échelon de l'État est responsable de son budget.

Des finances fédérales saines sont aussi dans l'intérêt des cantons : c'est donc dans un objectif de solidarité que la Confédération et les cantons devraient arrêter ensemble des mesures pour relever les défis de demain et assurer la pérennité de leur financement. On attend de partenaires institutionnels qu'ils travaillent ensemble et non les uns contre les autres. C'est le seul moyen, dans un État fédéral, de trouver des solutions pour redresser efficacement les finances publiques.

---

<sup>2</sup> [Conseil fédéral : Rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2025 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, Berne 2024.](#)

<sup>3</sup> [Département fédéral des finances \(DFF\), Administration fédérale des finances \(AFF\) : Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2024. Berne 2024](#)